



(11)

EP 2 765 088 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
13.08.2014 Bulletin 2014/33

(51) Int Cl.:
B65D 27/16 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **14153561.7**

(22) Date de dépôt: **31.01.2014**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **06.02.2013 FR 1351019**

(71) Demandeur: **BONG**
94130 Nogent sur Marne (FR)

(72) Inventeurs:
• **Deshayes, Sylvie**
14400 Vienne en Bessin (FR)
• **Ridot, Pascal**
16730 Fleac (FR)
• **Perie, Francis**
16110 La Rochefoucauld (FR)

(74) Mandataire: **Blot, Philippe Robert Emile**
Cabinet Lavoix
2, place d'Estienne d'Orves
75441 Paris Cedex 09 (FR)

(54) **Enveloppe de papeterie autocollante, procédé de fabrication et utilisation correspondants**

(57) Enveloppe de papeterie (2) autocollante comprenant : une face principale (12), un fond (14) définissant avec la face principale un espace interstitiel intérieur (16), le fond comportant une surface encollée de fond (30) située sur une face extérieure du fond, et une patte de fermeture (18) séparée de la face principale par au moins un pli de fermeture (20) et comportant une surface encollée (40) de patte de fermeture adaptée pour coller sur la surface encollée de fond.

L'enveloppe est mobile entre une position ouverte et une position fermée dans laquelle la patte de fermeture est pliée selon le pli de fermeture.

La patte de fermeture comprend au moins un pli de stockage (36) la séparant en une portion proximale (32) et une portion distale (34) comportant la surface encollée de patte de fermeture. La portion distale est pliée sur la portion proximale selon le pli de stockage dans une position de stockage de l'enveloppe avant utilisation, dans laquelle la portion distale se situe, par rapport à la portion proximale, du même côté que le fond par rapport à la face principale.

Paquet de telles enveloppes.

Procédé de fabrication et utilisation de telles enveloppes.

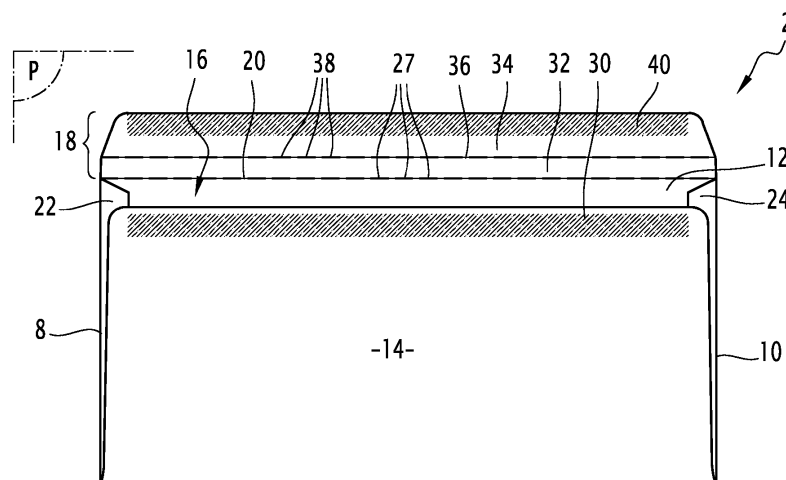


FIG.2

Description

[0001] La présente invention concerne une enveloppe de papeterie autocollante comprenant :

- une face principale s'étendant sensiblement dans un plan,
- un fond définissant avec la face principale un espace interstitiel intérieur pour un contenu de l'enveloppe, le fond comportant une surface encollée de fond située sur une face extérieure du fond, et
- une patte de fermeture séparée de la face principale par au moins un pli de fermeture de l'enveloppe et comportant une surface encollée de patte de fermeture adaptée pour coller sur la surface encollée de fond, l'enveloppe étant mobile entre :
- une position ouverte dans laquelle la face principale et la patte de fermeture s'étendent sensiblement dans le plan de part et d'autre du pli de fermeture, et
- une position fermée dans laquelle la patte de fermeture est pliée sur le fond selon le pli de fermeture, la surface encollée de patte de fermeture étant au contact de la surface encollée de fond.

[0002] L'invention concerne aussi un procédé de fabrication d'une telle enveloppe, une utilisation d'une telle enveloppe, et un paquet comportant une pluralité de telles enveloppes.

[0003] Il existe dans l'état de la technique trois grandes familles d'enveloppes de papeterie. Dans la première famille, l'enveloppe comprend au moins une surface encollée comportant un gommage dont le pouvoir collant est activé par humectation. De telles enveloppes sont destinées en général à l'insertion mécanisée de leur contenu.

[0004] Dans la seconde famille, l'enveloppe comprend au moins une surface encollée comportant un gommage adhésif permanent protégé par une bande siliconée. Avant de fermer l'enveloppe, la bande protectrice est retirée. De telles enveloppes sont destinées au grand public. Elles ont une durée de vie améliorée, mais sont plus onéreuses que celles de la première famille. La bande protectrice subsiste après la fermeture de l'enveloppe et devient un déchet.

[0005] La troisième famille, qui constitue plutôt une entrée de gamme, rassemble les enveloppes dites « autocollantes ». La colle utilisée adhère sous forme liquide à la feuille dont est constituée l'enveloppe. Une fois séchée, la colle forme un gommage qui ne colle que « sur lui-même » (colle sur colle). Il n'y a donc pas besoin d'apporter d'humidité ou d'enlever une bande protectrice pour activer le collage.

[0006] A ce jour, les enveloppes autocollantes sont réalisées en déposant une colle, généralement à base de latex, sur la patte de fermeture et sur une portion mobile du fond. La portion mobile est définie par un pli supplémentaire, appelé « troisième pli » en papeterie, réali-

sé dans le fond. Les surfaces encollées se situant sur la portion mobile du fond et sur la patte de fermeture du côté où la portion mobile et la patte de fermeture sont pliées, les surfaces encollées n'entrent pas en contact l'une avec l'autre avant l'utilisation de l'enveloppe. La fermeture de l'enveloppe s'effectue en dépliant la patte de fermeture, puis en dépliant la partie mobile du fond, et enfin en rabattant la patte de fermeture sur la partie mobile dépliée de la patte de fermeture, de manière à mettre en contact l'une avec l'autre les surfaces encollées. De telles enveloppes sont relativement compliquées à produire du fait du pli supplémentaire réalisé dans le fond pour protéger la surface encollée de fond, mais nécessaire à son bon fonctionnement.

[0007] Un but de l'invention est donc de proposer une enveloppe de papeterie simple à produire, d'un coût très compétitif et minimisant les déchets éventuels.

[0008] A cet effet, l'invention a pour objet une enveloppe de papeterie autocollante du type décrit ci-dessus, dans laquelle :

- la patte de fermeture comprend au moins un pli de stockage séparant la patte de fermeture en une portion proximale et une portion distale par rapport à la face principale lorsque l'enveloppe est dans la position ouverte, la surface encollée de patte de fermeture se situant dans la portion distale, et
- la portion distale est pliée sur la portion proximale selon le pli de stockage dans une position de stockage de l'enveloppe avant utilisation, dans laquelle la portion proximale et la portion distale s'étendent sensiblement dans ledit plan, la portion distale se situant, par rapport à la portion proximale, du même côté que le fond par rapport à la face principale.

[0009] Selon des modes particuliers de réalisation, l'enveloppe comprend l'une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prise(s) isolément ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles :

- dans la position de stockage de l'enveloppe, la surface encollée de patte de fermeture se situe à l'écart de la surface encollée de fond dans le plan ;
- le fond est dépourvu d'un pli séparant le fond en, d'une part, une portion fixée sur la face principale et, d'autre part, une portion mobile par rapport à la face principale et comportant la surface encollée de fond, la portion mobile étant destinée à être pliée vers la portion fixe dans la position de stockage de l'enveloppe ;
- la patte de fermeture comporte un seul pli dans la position de stockage de l'enveloppe ;
- l'enveloppe est dépourvue d'une bande adhésive de protection de l'une ou l'autre de la surface encollée de patte de fermeture et de la surface encollée de fond, la bande adhésive étant destinée à être retirée avant de fermer l'enveloppe ;
- le pli de stockage comporte des perforations adap-

tées pour faciliter un déchirement de l'enveloppe selon le pli de stockage, l'enveloppe étant dans la position fermée avant le déchirement ;

- le pli de fermeture comporte des perforations adaptées pour faciliter un pliage de la patte de fermeture selon le pli de fermeture, et pour faciliter un déchirement de l'enveloppe selon le pli de fermeture, l'enveloppe étant dans la position fermée avant le déchirement ;
- le pli de stockage s'étend sensiblement parallèlement au pli de fermeture, et relie de préférence deux bords opposés de la patte de fermeture.

[0010] L'invention concerne aussi un paquet d'enveloppes comprenant :

- une pluralité d'enveloppes telles que décrites ci-dessus, les enveloppes étant dans la position de stockage et formant un empilement, la surface encollée de fond d'une enveloppe quelconque de ladite pluralité étant adaptée pour ne pas coller sur la face principale d'une enveloppe adjacente de ladite pluralité, la face principale de l'enveloppe adjacente étant tournée vers ladite enveloppe quelconque, et
- un lien ou un film pour retenir l'empilement d'enveloppes.

[0011] L'invention a aussi pour objet un procédé de fabrication d'une enveloppe de papeterie telle que décrite ci-dessus, comportant les étapes suivantes :

- obtention d'une feuille de papeterie ou d'une bande de papier,
- découpe de la feuille de papeterie ou de la bande de papier selon un patron définissant au moins partiellement la face principale, le fond et la patte de fermeture, afin d'obtenir une feuille découpée,
- pliage de la feuille découpée pour définir au moins le pli de fermeture et le pli de stockage, afin d'obtenir une feuille pliée,
- encollage de la feuille pliée pour obtenir la surface encollée de fond et la surface encollée de patte de fermeture pour obtenir l'enveloppe, et
- pliage de la portion distale de la patte de fermeture sur la portion proximale selon le pli de stockage pour mettre l'enveloppe dans la position de stockage.

[0012] L'invention a également pour objet une utilisation d'une enveloppe de papeterie telle que décrite ci-dessus, dans laquelle, l'enveloppe étant initialement dans la position de stockage, la portion distale de la patte de fermeture est dépliée au moins partiellement selon le pli de stockage pour permettre l'insertion dudit contenu de l'enveloppe, puis la partie distale est déplacée de manière à plier la patte de fermeture selon le pli de fermeture et à amener la surface encollée de patte de fermeture au contact de la surface encollée de fond, l'enveloppe se trouvant alors dans la position fermée.

[0013] L'invention couvre également une enveloppe ou un paquet d'enveloppe associé(e) à une notice d'utilisation décrivant, en totalité ou en partie, schématiquement ou non, l'utilisation précitée de l'enveloppe.

[0014] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

- la Figure 1 est vue arrière d'une enveloppe selon l'invention, l'enveloppe étant dans la position fermée ; et
- la Figure 2 est une vue analogue à celle de la Figure 1, l'enveloppe étant dans la position ouverte ;
- la Figure 3 est une vue analogue à celle des Figures 1 et 2, l'enveloppe étant dans la position de stockage ;
- la Figure 4 est une vue de la feuille découpée, à partir de laquelle est obtenue l'enveloppe représentée sur les Figures 1 à 3 ; et
- la Figure 5 est une vue schématique, selon la tranche, d'un paquet d'enveloppes selon l'invention.

[0015] En référence aux Figures 1 à 3, on décrit une enveloppe de papeterie 2 selon l'invention.

[0016] Par « enveloppe », on entend dans le présent document une enveloppe de papeterie dont l'ouverture et la fermeture s'effectuent sur au moins un côté, par exemple destinée à une utilisation postale.

[0017] Dans l'exemple représenté, l'enveloppe 2 est de forme générale sensiblement plane et rectangulaire dans une position fermée représentée sur la Figure 1. L'enveloppe 2 comprend deux grands côtés 4, 6 et deux petits côtés 8, 10.

[0018] L'enveloppe 2 est représentée dans une position complètement ouverte sur la Figure 2. Dans l'exemple représenté, l'ouverture et la fermeture de l'enveloppe 2 se font au niveau du grand côté 4.

[0019] Selon une variante non représentée, l'ouverture de l'enveloppe 2 se fait sur l'un des petits côtés 8, 10. L'enveloppe 2 est alors en général appelée « pochette ».

[0020] L'enveloppe 2 est représentée dans une position de stockage avant utilisation sur la Figure 3.

[0021] L'enveloppe 2 comprend une face principale 12 s'étendant sensiblement dans un plan P, et un fond 14 définissant avec la face principale 12 un espace interstitiel 16 (Figure 2) pour un contenu (non représenté) de l'enveloppe. L'enveloppe 2 comprend aussi une patte de fermeture 18 séparée de la face principale 12 par un pli de fermeture 20 servant à fermer la patte de fermeture 18 sur le fond 14. L'enveloppe 2 comprend avantageusement deux pattes latérales 22, 24 sur lesquelles est fixé le fond 14, par exemple par collage.

[0022] Par « pli », on entend dans le présent document une marque de pliage permettant de plier l'enveloppe 2 selon ledit pli.

[0023] L'enveloppe 2 est avantageusement constituée essentiellement d'une feuille de papeterie découpée 26

représentée sur la Figure 4. La feuille de papeterie 26 comprend par exemple l'une ou plusieurs des matières suivantes : papier non recyclé, par exemple blanc, de couleur, kraft ou kraft blanc ; papier recyclé, par exemple blanc, gris ou couleur kraft ; papier offset pure pâte non recyclé, par exemple blanc ; papier kraft à fibres vierges ; papier couché mat ou brillant ; papier renforcé (offset ou kraft) ; et papier de couleur autre que blanc, gris ou kraft. Avantageusement, la feuille 26 est constituée d'une seule des matières précitées sur une de ses faces correspondant à l'extérieur de l'enveloppe 2.

[0024] Le papier « offset » désigne un papier adapté pour l'impression selon le procédé offset connu en soi et convient également pour la fabrication d'enveloppes.

[0025] Le papier « kraft » est un type de papier utilisé notamment pour différents types de sacs, d'emballages résistants et d'enveloppes. Il est très résistant, d'où son nom, qui signifie « force » en allemand.

[0026] Le grammage de la feuille 26 est avantageusement compris entre 50 et 200 g/m², par exemple 70, 75, 80, 90, 100, 110, 120 ou 130 g/m².

[0027] Selon des modes de réalisation particuliers non représentés, l'enveloppe 2 comporte des soufflets pour conférer à l'espace interstitiel 18 une plus grande épaisseur perpendiculairement au plan P. La face principale 12 présente alors une forme plus complexe comportant les soufflets.

[0028] Dans l'exemple représenté, la face principale 12 s'étend sensiblement dans le plan P lorsque l'enveloppe 2 est à plat. La face principale 12 est délimitée par les côtés 4, 6, 8, 10 de l'enveloppe 2.

[0029] La face principale 12 est destinée à recevoir l'adresse (non représentée) d'un destinataire, en cas d'utilisation de l'enveloppe 2 comme enveloppe postale. L'adresse est par exemple écrite ou imprimée sur le recto de la face principale 12. Selon une variante non représentée, la face principale 12 comporte une fenêtre transparente permettant de lire l'adresse imprimée sur le contenu de l'enveloppe 2 introduit dans l'espace interstitiel 16.

[0030] Par « recto de la face principale 12 », on entend le côté de la face principale 12 correspondant à l'extérieur de l'enveloppe 2.

[0031] Lorsque l'enveloppe 2 est présentée verticalement avec la patte de fermeture 18 en haut et est vue du côté du fond 14 (Figures 1, 2 et 3), le grand côté 4 définit un bord supérieur de l'enveloppe 2, tandis que le grand côté 6 définit un bord inférieur de l'enveloppe 2. Les petits côtés 8 et 10 forment respectivement des bords gauche et droit de l'enveloppe 2.

[0032] La face principale 12 présente une longueur L1 et une largeur L2 (Figure 1) définissant le format de l'enveloppe 2. Typiquement, la largeur L1 est comprise entre 140 mm et 324 mm et la longueur L2 est comprise entre 90 mm et 229 mm. Le format est par exemple l'un des suivants, où la première valeur est la largeur L2 en mm et la seconde valeur est la longueur L1 en mm : 90x140, 114x162, 110x220, 110x155, 114x225, 114x229,

162x229 176x250, et 229x324. Lorsque l'enveloppe 2 a un format « pochette », avec ouverture sur un petit côté, le format est par exemple l'un des suivants : 114x162, 110x220, 162x229, 176x250, 229x324, 250x353, 260x330, 275x365, et 280x400.

[0033] Dans l'exemple représenté, le pli de fermeture 20 définit le grand côté 4 de la face principale 12. Selon un mode particulier de réalisation, le pli de fermeture 20 comporte des perforations 27 pour faciliter un déchirement de l'enveloppe 2 selon le pli de fermeture 20. Il est ainsi possible d'ouvrir l'enveloppe 2 une fois qu'elle a été fermée et que les surfaces encollées 30, 40 ne peuvent plus se décoller l'une de l'autre facilement. Avantageusement, le fond 14 est une patte obtenue par pliage de la feuille 26 selon un pli de fond 28 définissant le grand côté 6. Le pli de fond 28 sépare donc la face principale 12 du fond 14.

[0034] Le fond 14 comprend une surface encollée de fond 30 s'étendant sur la face extérieure du fond 14, c'est-à-dire la face tournée vers l'observateur sur les Figures 1 à 3.

[0035] Le fond 14 est avantageusement dépourvu de tout autre pli, notamment d'un pli qui définirait une portion mobile du fond 14 par rapport à la face principale 12. Ce pli absent du fond 14 est le pli supplémentaire caractéristique de la troisième famille de l'art antérieur mentionnée ci-dessus.

[0036] En référence à la Figure 2, la patte de fermeture 18 s'étend dans le plan P de la face principale 12 lorsque l'enveloppe 2 est dans la position ouverte. La patte de fermeture 18 et la face principale 12 s'étendent de part et d'autre du pli de fermeture 20.

[0037] En référence à la Figure 1, la patte de fermeture 18 est pliée sur la face principale selon le pli de fermeture 20 lorsque l'enveloppe 2 est dans la position fermée.

[0038] La patte de fermeture 18 comprend une portion proximale 32 et une portion distale 34 par rapport à la face principale 12 lorsque l'enveloppe 2 se trouve dans la position ouverte représentée sur la Figure 2.

[0039] La portion proximale 32 s'étend entre le pli de fermeture 20 et un pli de stockage 36 de la patte de fermeture 18.

[0040] Le pli de stockage 36 est de préférence sensiblement parallèle au pli de fermeture 20. Le pli de stockage 36 s'étend avantageusement d'un bord à l'autre de la patte de fermeture 18. Le pli de stockage 36 comporte par exemple des perforations 38 pour faciliter un déchirement de l'enveloppe 2 selon le pli de stockage.

[0041] Avantageusement, le pli de stockage 36 est l'unique pli de la patte de fermeture 18 le pli de fermeture 20 excepté.

[0042] La portion distale 34 est séparée de la portion proximale 32 par le pli de stockage 36. La portion distale comporte une surface encollée 40 de patte de fermeture (Figure 2).

[0043] La surface encollée 40 s'étend par exemple sensiblement parallèlement au pli de fermeture 20, selon des points, des traits ou des bandes. La surface encollée

40 s'étend avantageusement parallèlement au pli de fermeture 20, par exemple sur au moins la moitié de la longueur de la partie distale 34, de préférence sur au moins 80% de la longueur de la partie distale 34.

[0044] La surface encollée de fond 30 est avantageusement sensiblement symétrique de la surface encollée 40 par rapport au pli de fermeture 20 dans la position ouverte représentée sur la Figure 2. Ainsi, lorsque la patte de fermeture 18 est fermée (Figure 1), la surface encollée 40 de patte de fermeture s'applique sensiblement contre la surface encollée de fond 30.

[0045] Dans la position de stockage avant utilisation représentée sur la Figure 3, la patte de fermeture 18 est pliée selon le pli de stockage 36. La portion proximale 32 et la portion distale 34 s'étendent sensiblement dans le plan P. La portion proximale 32 n'est pas pliée selon le pli de fermeture 20, tandis que la portion distale 34 est pliée sur la portion proximale 32 selon le pli de stockage 36.

[0046] Dans la position de stockage, la surface encollée 40 de patte de fermeture ne se situe pas en vis-à-vis de la surface encollée de fond 30. Ainsi, le risque que la patte de fermeture 18 se colle sur le fond 14 est évité.

[0047] Selon un mode de réalisation particulier, il existe un jeu J (Figure 3) dans la position de stockage entre la portion distale 34 et le fond 14. En d'autres termes, la portion distale 34 ne recouvre pas le fond 14 dans la position de stockage. Au contraire, la portion distale 34 se situe à une distance du fond 14 définissant le jeu J.

[0048] Les surfaces encollées 30, 40 font par exemple environ 1 cm de largeur. Les surfaces encollées 30, 40 sont avantageusement obtenues, selon une méthode connue en soi, par dépôt d'une colle de façon à former un gommage autocollant de type « colle sur colle ». Cela signifie que les surfaces encollées 30, 40 sont destinées à coller l'une sur l'autre et pas sur d'autres surfaces non encollées de l'enveloppe 2.

[0049] Par exemple, la colle utilisée est une colle synthétique à base de latex naturel dont les propriétés lui permettent de ne pas coller au papier une fois séchée, mais de coller sur elle-même une fois séchée.

[0050] L'enveloppe 2 est avantageusement dépourvue de toute bande adhésive de protection de l'une ou l'autre de la surface encollée 40 de patte de fermeture et de la surface encollée de fond 30, la bande adhésive étant destinée à être retirée avant de fermer l'enveloppe 2.

[0051] Plusieurs enveloppes 2 sont par exemple conditionnées sous la forme d'un paquet 42 tel que représenté sur la Figure 5. Les enveloppes 2 sont dans la position de stockage et empilées les unes sur les autres pour former un empilement 43.

[0052] Si l'on considère deux enveloppes adjacentes 2A, 2B quelconques de l'empilement 43, la face principale 12 de l'enveloppe 2A étant tournée vers le fond 14 de l'enveloppe 2B, la colle de la surface encollée de fond 30 de l'enveloppe 2B est en contact avec la face principale 12 de l'enveloppe 2A. Toutefois, la surface encollée

de fond 30 de l'enveloppe 2B ne colle pas définitivement sur la face principale 12 de l'enveloppe 2A du fait de la nature de la colle utilisée. Il est donc possible de désolidariser l'enveloppe 2B de l'enveloppe 2A. Par conséquent, il est possible de désolidariser du reste de l'empilement 43 toute enveloppe 2 du paquet 42.

[0053] Le paquet 42 comprend en outre un lien 44, par exemple une bande en papier ceinturant les enveloppes 2 ou un film de matière plastique (non représenté) enveloppant les enveloppes, pour les retenir les unes contre les autres au sein du paquet 42.

[0054] Le fonctionnement d'une enveloppe 2 découle directement de sa structure et va maintenant être décrit.

[0055] Tout d'abord, l'enveloppe 2 est éventuellement extraite du paquet 42 dans lequel elle a été conditionnée. Pour l'extraction, le lien 44 est déchiré ou rompu de façon à libérer les enveloppes 2 de l'empilement 43, ou bien au moins une des enveloppes 2 empilées est extraite du paquet 42 en la faisant glisser hors du paquet 42.

[0056] L'enveloppe 2 est initialement dans la position de stockage avant utilisation (Figure 3).

[0057] La patte de fermeture 18 est alors manipulée pour déplier la portion distale 34 selon le pli de stockage 36 et amener la portion distale dans le plan P, de l'autre côté du pli de stockage 36 par rapport à la portion proximale 32. L'enveloppe 2 est alors dans la position ouverte (Figure 2). Le contenu (non représenté) de l'enveloppe 2 est inséré dans l'espace interstitiel 16.

[0058] Selon un premier mode d'utilisation, l'enveloppe 2 est ensuite scellée en fermant la patte de fermeture 18. Pour ce faire, la patte de fermeture 18 est pliée selon le pli de fermeture 20 de manière à ramener la portion distale 34 contre le fond 14, la portion encollée 40 venant en contact de la portion encollée de fond 30. Ainsi, par l'effet autocollant des surfaces encollées 30, 40, l'enveloppe 2 est scellée dans sa position fermée (Figure 1).

[0059] Pour ouvrir l'enveloppe 2, éventuellement après distribution postale, l'enveloppe 2 est par exemple déchirée, soit selon les perforations 27 du pli de fermeture 20, soit selon les perforations 38 du pli de stockage 36, qui facilitent le déchirement.

[0060] Selon un second mode d'utilisation, l'enveloppe 2 n'est pas scellée, mais est ensuite remise dans la position de stockage. Pour ce faire, la portion distale 34 de la patte de fermeture 18 est simplement repliée selon le pli de stockage 36. Il est ainsi possible de changer ultérieurement le contenu de l'enveloppe 2.

[0061] Un procédé de fabrication de l'enveloppe 2 va maintenant être décrit.

[0062] Le procédé comporte une étape d'obtention de la feuille papeterie. Dans l'exemple représenté sur les Figures 1 à 3, l'enveloppe 2 est constituée uniquement par la feuille de papeterie et la colle des surfaces encollées 30, 40.

[0063] Puis la feuille de papeterie est découpée selon un patron définissant au moins partiellement la face principale 12, le fond 14 et la patte de fermeture 18, afin d'obtenir la feuille découpée 26 représentée sur la Figure

4.

[0064] La feuille découpée 26 est ensuite pliée pour définir au moins le pli de fermeture 20, le pli de stockage 36 et le pli de fond 28, afin d'obtenir une feuille pliée (non représentée). La feuille découpée 26 est en outre pliée selon les petits côtés 8, 10 pour définir les pattes latérales 22, 24.

[0065] Avantagusement, le pli de fermeture 20 est perforé pour obtenir les perforations 27. De même, le pli de stockage 36 est avantagusement perforé pour obtenir les perforations 38.

[0066] De la colle est déposée sur les pattes latérales 22, 24. Le fond 14 est plié selon le pli de fond 28 et collé sur les pattes latérales 22, 24.

[0067] La feuille pliée est ensuite encollée pour obtenir la surface encollée de fond 30 et la surface encollée 40 de patte de fermeture pour obtenir l'enveloppe 2. Il se forme un gommage autocollant sur chacune des surfaces encollées 30, 40.

[0068] L'enveloppe 2 est finalement mise dans la position de stockage. Pour ce faire, la portion distale 34 de la patte de fermeture 18 est pliée sur la portion proximale 32 selon le pli de stockage 36.

[0069] Eventuellement, l'enveloppe 2 est empilée avec d'autres enveloppes 2 pour constituer l'empilement 43. Puis l'empilement 43 est ceinturé ou solidarisé par un lien 44 ou un film (non représenté) afin d'obtenir le paquet d'enveloppes 42 (Figure 5).

[0070] Grâce aux caractéristiques décrites ci-dessus, l'enveloppe 2 est simple à produire. En outre, le fond 14 ne comportant pas de pli supplémentaire pour protéger la surface encollée de fond 30, la cadence de production des enveloppes 2 est augmentée d'un facteur d'environ 30 à 40%, donc le coût unitaire de l'enveloppe 2 est très compétitif. Enfin, une bande protectrice n'étant pas nécessaire, il n'y a pas de déchet lié à l'utilisation de l'enveloppe 2.

Revendications

1. Enveloppe de papeterie (2) autocollante comprenant :

- une face principale (12) s'étendant sensiblement dans un plan (P),
 - un fond (14) définissant avec la face principale (12) un espace interstitiel intérieur (16) pour un contenu de l'enveloppe (2), le fond (14) comportant une surface encollée de fond (30) située sur une face extérieure du fond (14), et
 - une patte de fermeture (18) séparée de la face principale (12) par au moins un pli de fermeture (20) de l'enveloppe (2) et comportant une surface encollée (40) de patte de fermeture adaptée pour coller sur la surface encollée de fond (30),
- l'enveloppe (2) étant mobile entre :

- une position ouverte dans laquelle la face principale (12) et la patte de fermeture (18) s'étendent sensiblement dans le plan (P) de part et d'autre du pli de fermeture (20), et

- une position fermée dans laquelle la patte de fermeture (18) est pliée sur le fond (14) selon le pli de fermeture (20), la surface encollée (40) de patte de fermeture étant au contact de la surface encollée de fond (30),

caractérisée en ce que :

- la patte de fermeture (18) comprend au moins un pli de stockage (36) séparant la patte de fermeture (18) en une portion proximale (32) et une portion distale (34) par rapport à la face principale (12) lorsque l'enveloppe (2) est dans la position ouverte, la surface encollée (40) de patte de fermeture se situant dans la portion distale (32), et

- la portion distale (34) est pliée sur la portion proximale (32) selon le pli de stockage (36) dans une position de stockage de l'enveloppe (2) avant utilisation, dans laquelle la portion proximale (32) et la portion distale (34) s'étendent sensiblement dans ledit plan (P), la portion distale (34) se situant, par rapport à la portion proximale (32), du même côté que le fond (14) par rapport à la face principale (12).

2. Enveloppe (2) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que**, dans la position de stockage de l'enveloppe (2), la surface encollée (40) de patte de fermeture se situe à l'écart de la surface encollée de fond (30) dans le plan (P).

3. Enveloppe (2) selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée en ce que** le fond (14) est dépourvu d'un pli séparant le fond (14) en, d'une part, une portion fixée sur la face principale (12) et, d'autre part, une portion mobile par rapport à la face principale (12) et comportant la surface encollée de fond (30), la portion mobile étant destinée à être pliée vers la portion fixe dans la position de stockage de l'enveloppe (2).

4. Enveloppe (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce que** la patte de fermeture (18) comporte un seul pli (36) dans la position de stockage de l'enveloppe (2).

5. Enveloppe (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** l'enveloppe (2) est dépourvue d'une bande adhésive de protection de l'une (40) ou l'autre (30) de la surface encollée de patte de fermeture et de la surface encollée de fond (30), la bande adhésive étant destinée à être retirée avant de fermer l'enveloppe (2).

6. Enveloppe (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** le pli de stock-

kage (36) comporte des perforations (38) adaptées pour faciliter un déchirement de l'enveloppe (2) selon le pli de stockage (36), l'enveloppe (2) étant dans la position fermée avant le déchirement.

7. Enveloppe (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce que** le pli de fermeture (20) comporte des perforations (27) adaptées pour faciliter un pliage de la patte de fermeture (18) selon le pli de fermeture (20), et pour faciliter un déchirement de l'enveloppe (2) selon le pli de fermeture (20), l'enveloppe (2) étant dans la position fermée avant le déchirement. 5 10
8. Paquet d'enveloppes (42) **caractérisé en ce qu'il** comprend : 15
- une pluralité d'enveloppes (2) selon l'une quelconque des revendications précédentes, les enveloppes (2) étant dans la position de stockage et formant un empilement (43), la surface encollée de fond (30) d'une enveloppe quelconque (2B) de ladite pluralité étant adaptée pour ne pas coller sur la face principale (12) d'une enveloppe adjacente (2A) de ladite pluralité, la face principale (12) de l'enveloppe adjacente (2A) étant tournée vers ladite enveloppe quelconque (2B), et 20 25
 - un lien (44) ou un film pour retenir l'empilement (43) d'enveloppes (2). 30
9. Procédé de fabrication d'une enveloppe de papeterie (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, comportant les étapes suivantes : 35
- obtention d'une feuille de papeterie ou d'une bande de papier,
 - découpe de la feuille de papeterie ou de la bande de papier selon un patron définissant au moins partiellement la face principale (12), le fond (14) et la patte de fermeture (18), afin d'obtenir une feuille découpée (26), 40
 - pliage de la feuille découpée (26) pour définir au moins le pli de fermeture (20) et le pli de stockage (36), afin d'obtenir une feuille pliée, 45
 - encollage de la feuille pliée pour obtenir la surface encollée de fond (30) et la surface encollée (40) de patte de fermeture pour obtenir l'enveloppe (2), et
 - pliage de la portion distale (34) de la patte de fermeture (18) sur la portion proximale (32) selon le pli de stockage (36) pour mettre l'enveloppe (2) dans la position de stockage. 50
10. Utilisation d'une enveloppe de papeterie (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans laquelle, l'enveloppe (2) étant initialement dans la position de stockage, la portion distale (34) de la patte 55

de fermeture (18) est dépliée au moins partiellement selon le pli de stockage (36) pour permettre l'insertion dudit contenu de l'enveloppe (2), puis la partie distale (34) est déplacée de manière à plier la patte de fermeture (18) selon le pli de fermeture (20) et à amener la surface encollée (40) de patte de fermeture au contact de la surface encollée de fond (30), l'enveloppe (2) se trouvant alors dans la position fermée.

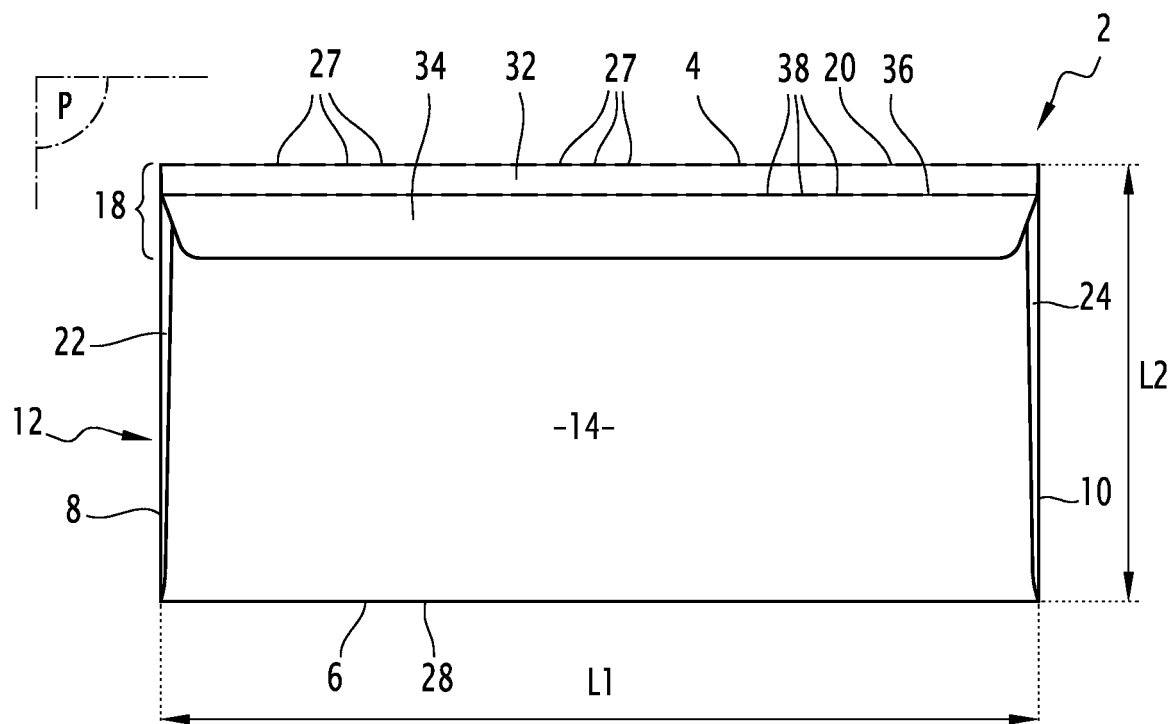


FIG.1

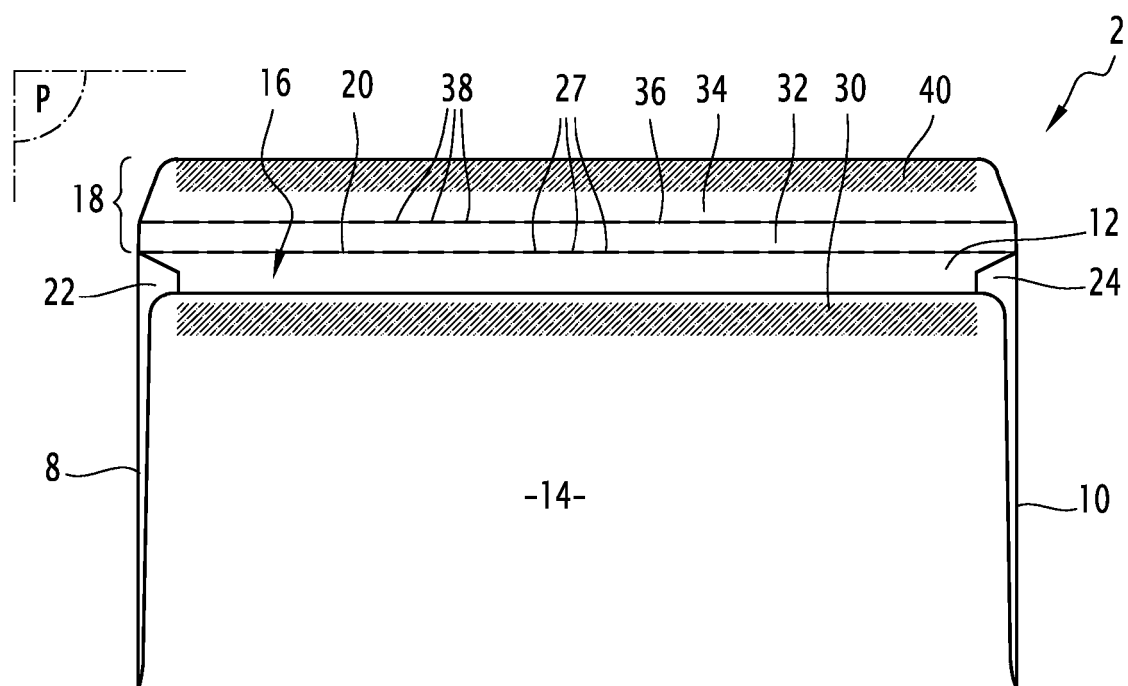


FIG.2

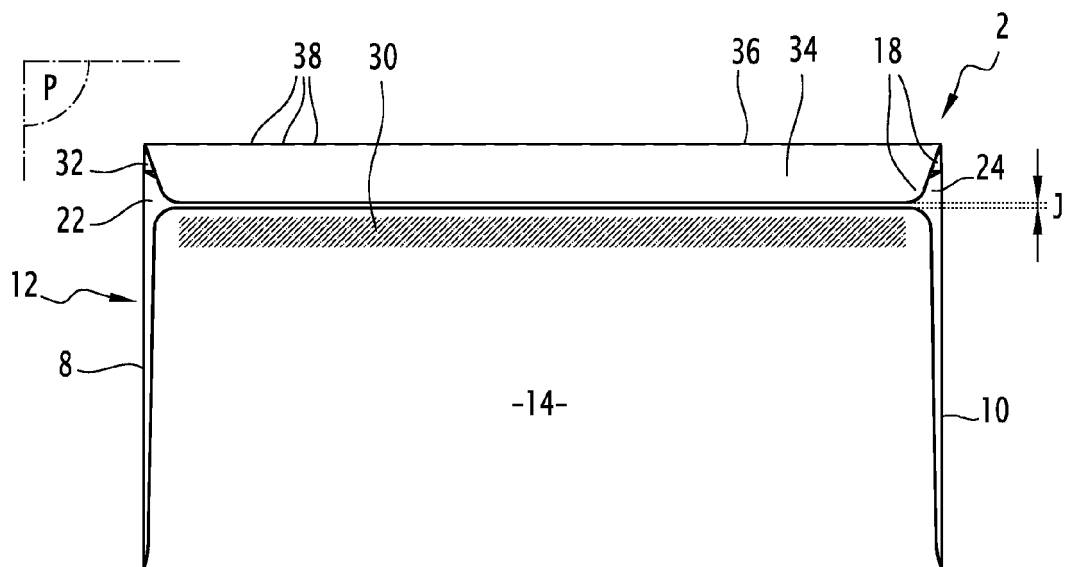


FIG. 3

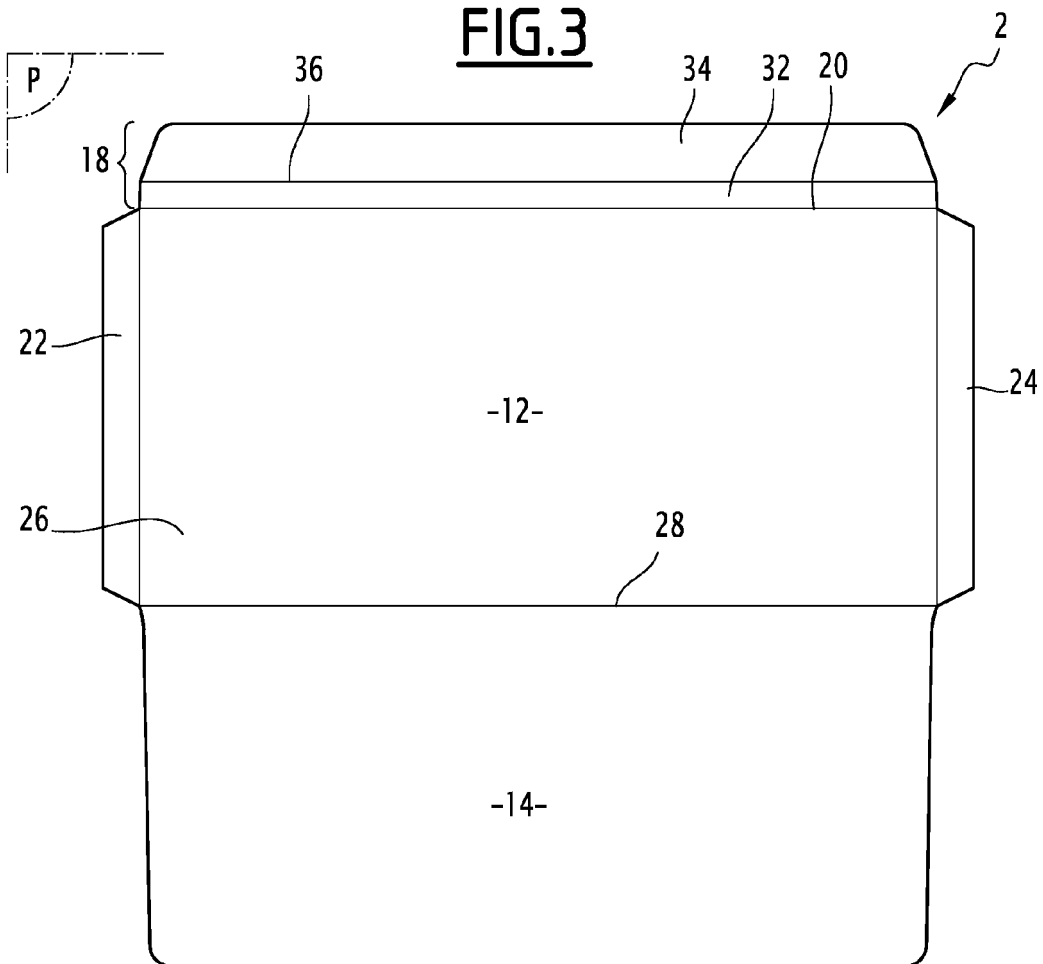


FIG. 4

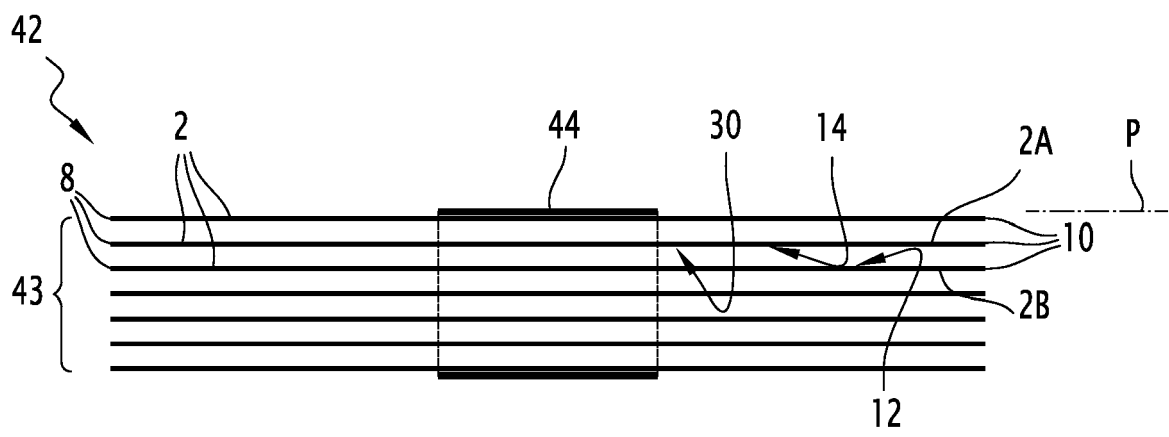


FIG.5



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 14 15 3561

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	DE 10 2009 025418 A1 (BOETTCHER DIETER [DE]) 23 décembre 2010 (2010-12-23) * alinéas [0026] - [0029]; figures 1, 2 *	1-10	INV. B65D27/16
X	DE 698 521 C (GUSTAV JAECKEL) 12 novembre 1940 (1940-11-12) * page 1, colonne 2, ligne 56 - page 2, colonne 1, ligne 45; figures 1-5 *	1-10	
X	US 2005/173506 A1 (BARTLETT CHRIS C [CA] ET AL) 11 août 2005 (2005-08-11) * alinéas [0016] - [0026]; figures 1, 2, 4 *	1-10	
X	US 3 733 025 A (HIERSTEINER W) 15 mai 1973 (1973-05-15) * page 1, colonne 1, ligne 35 - page 1, colonne 2, ligne 59; figures 1-3 *	1-10	
X	DE 20 2010 014645 U1 (LEMO MASCHB GMBH [DE]) 13 octobre 2011 (2011-10-13) * alinéa [0034]; figure 1 *	1-10	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		27 mars 2014	Cazacu, Corneliu
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 14 15 3561

5

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-03-2014

10

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 102009025418 A1	23-12-2010	AUCUN	
DE 698521 C	12-11-1940	AUCUN	
US 2005173506 A1	11-08-2005	CA 2487624 A1 US 2005173506 A1	09-08-2005 11-08-2005
US 3733025 A	15-05-1973	AUCUN	
DE 202010014645 U1	13-10-2011	DE 202010014645 U1 WO 2012055487 A1	13-10-2011 03-05-2012

15

20

25

30

35

40

45

50

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

55